

CAMEROUN

Les responsables des exécutions extrajudiciaires massives dans la région de Douala resteront-ils impunis ?

Index AI : AFR 17/005/00

Amnesty International s'est déclarée vivement préoccupée, ce lundi 4 décembre 2000, par la découverte d'un charnier contenant plus de 36 corps, près de l'aéroport international de Douala, au Cameroun.

« *La mise au jour de ce charnier avive les craintes relatives au sort des nombreuses personnes qui ont "disparu" au cours des huit derniers mois après avoir été appréhendées par les forces de sécurité* », a souligné l'organisation de défense des droits humains.

Neuf autres corps avaient été découverts début mai non loin du village de Petit Dimbaba, au sud de Douala, capitale économique du pays.

Depuis le mois d'avril, des morts et des « disparitions » sont signalées en nombre croissant au Cameroun, tant par la presse que par de simples citoyens. Des corps, apparemment de suspects de droit commun, ont été trouvés à maintes reprises dans la rue ; plusieurs d'entre eux présentaient des marques de torture et des blessures par balle. La section camerounaise de l'organisation non gouvernementale Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) a présenté une liste de 29 victimes à la fin du mois d'août, et indiqué qu'un nombre encore plus élevé de personnes non identifiées avaient été tuées.

« *Au Cameroun, des groupes représentatifs de la société civile, des dignitaires religieux et la presse ont critiqué de manière répétée l'inconséquence des mesures prises par les autorités lorsque des exécutions sommaires sont imputées à des membres d'un corps spécial, le Commandement opérationnel, en*

particulier à Douala », a fait observer Amnesty International. Au cours des mois d'octobre et de novembre, des journalistes et des dignitaires religieux commentant des allégations d'exécutions extrajudiciaires ont été vivement critiqués par le gouvernement et se sont sentis menacés.

Jusqu'à présent, aucune enquête n'a été menée de manière indépendante et transparente sur le moindre cas individuel, ni sur le comportement des membres du Commandement opérationnel en règle générale.

« *Les autorités doivent immédiatement ouvrir une enquête sur toutes les allégations faisant état d'homicides et d'actes de torture commis par les forces de sécurité, en vue de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements* », a ajouté Amnesty International.

On demeure dans l'incertitude quant au nombre de personnes tuées. L'évêque de l'Église catholique de Douala, le cardinal Christian Tumi, a accusé le gouvernement d'avoir cautionné plus de 500 homicides commis à Douala et dans ses environs depuis avril, en gardant le silence sur les pratiques des forces de sécurité.

Celles-ci et le gouvernement n'ont pu fournir aucune réponse convaincante sur l'identité des personnes tuées, les raisons et les circonstances de leur mort, ainsi que le rôle joué par le Commandement opérationnel dans ces homicides. Un ministre a démenti toutes les allégations faisant état de l'existence d'un charnier, déclarant que les cadavres récemment découverts avaient été enterrés avec de nombreux autres le 12 août

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet :

<http://efai.i-france.com>

par un hôpital qui retire régulièrement de sa morgue les corps non réclamés.

Le 23 novembre 2000, après avoir examiné la situation du Cameroun, le Comité des Nations unies contre la torture a recommandé au gouvernement d'« envisager le démantèlement des forces spéciales créées dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme », qui ont été accusées de « nombreuses violations des droits de l'homme ». Le Comité a également appelé les autorités à « poursuivre énergiquement les enquêtes déjà ouvertes sur les allégations de violations des droits de l'homme et, dans les cas n'ayant pas encore fait l'objet d'enquêtes, [à] ordonner l'ouverture d'enquêtes immédiates et impartiales », ainsi qu'à « maintenir scrupuleusement un registre des personnes détenues et [à] le rendre publiquement accessible ».

Les dernières découvertes de corps illustrent clairement la réticence persistante du gouvernement camerounais à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la torture et aux exécutions extrajudiciaires. « Le gouvernement doit agir immédiatement pour reprendre le contrôle de ses forces de sécurité, mettre fin à la torture et garantir le droit à la vie et au respect de l'intégrité physique, droit dont peut se prévaloir chacun de ses citoyens », a souligné Amnesty International.

Complément d'information

En février 2000, un corps spécial, le Commandement opérationnel, a été créé pour enrayer la forte progression du taux de criminalité à Douala et à Yaoundé. Cette unité est accusée de s'être livrée à des exécutions extrajudiciaires massives à la suite de rafles de suspects, qui semblent avoir été appréhendés au hasard dans bien des cas. Des membres du Commandement opérationnel se sont également rendus coupables de brutalités, de viols et d'autres formes de traitements cruels et dégradants à l'encontre de suspects.

Ces dernières années, Amnesty International

a fréquemment fait état de cas de torture et d'autres formes de mauvais traitements au Cameroun. L'organisation s'est également déclarée préoccupée par les exécutions extrajudiciaires qui ont eu lieu dans le nord du pays, dans le cadre d'opérations menées par la Brigade anti-gang contre des auteurs de vols à main armée depuis 1998.

Dans un rapport rendu public en février 2000, Sir Nigel Rodley, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, a dénoncé le fait que la torture et les mauvais traitements sont pratiqués « d'une manière massive et systématique » dans les locaux de la police et de la gendarmerie camerounaises.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet :
<http://efai.i-france.com>

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par Amnesty
International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X
0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les
Éditions Francophones d'Amnesty International – ÉFAI –
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet :
<http://efai.i-france.com>